



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres dont le
Conseil
Municipal doit être composé : 43
Nombre de Conseillers en
exercice : 43
Nombre de Conseillers présents
à la séance : 36

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 28 juin 2023

OBJET :

DE-23-06-1-04) COMPTE ADMINISTRATIF 2022 : BUDGET ANNEXE
SPECTACLES VIVANTS

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi vingt-huit juin à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par Madame le Maire le jeudi 15 juin 2023 conformément au Code général des collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. GIRARD, Adjoint au Maire.

Présents : , M. LEBEAU, Mme MARTIN, M. BENSOUSSAN, Mme VOISIN, M. LOUVIGNÉ, Mme TOP, M. TOURNE, Mme VALVERDE, M. BEAUFRÈRE-GOURDY, Mme GAUVAIN, M. GIRARD, M. LEROY, Mme KAMINSKA, M. MOULY, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, Mme SERVIAN, M. PITAVY, Mme VALERO, Mme BRÉON, Mme RUFFENACH, M. BOUKOBZA, M. LECOMTE, M. DIARRA, Mme RANIERI, Mme HAUCHEMAILLE, M. RIBET, M. SESTER, Mme LE CALVEZ, M. BERNIER-GRAVAT, Mme GALL, M. EPINAT, Mme BALAGNA-RANIN, M. POLITZER, Mme FOURNIER, M. BEUZELIN.

Absents excusés : Mme SÉGURET (pouvoir à Mme TOP), Mme POLLARD (pouvoir à Mme RANIERI), M. LAFON (pouvoir à Mme VOISIN), Mme BOILOT (pouvoir à M. BEAUFRÈRE-GOURDY), M. MICHON (pouvoir à M. GIRARD), Mme ODDON (pouvoir à M. TOURNE).

Absente : Mme LIBERT-ALBANEL .

Secrétaire de séance : M. LEROY

Le Conseil...

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20230628-lmc1H10875H1-BF
Date de réception en Préfecture : 03/07/2023
Date de Publication : 03/07/2023

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales et plus particulièrement les articles L. 1612-12 et suivants ;

Vu l'instruction comptable M4 applicable aux communes au 1er janvier 2022 ;

Vu le budget primitif, le budget supplémentaire 2022 et la décision modificative N°1 ;

Vu le compte de gestion 2022 ;

Considérant qu'il appartient à la ville de procéder au vote du compte administratif 2022 avant le 30 juin 2023 ;

Considérant que le compte administratif pour l'exercice 2022 du budget annexe des spectacles vivants fait apparaître, restes à réaliser inclus, un excédent d'exploitation de 41 250,38 € ;

Après avis de la commission Finances, Administration générale, Ressources humaines, Nouvelles technologies, Open data du 19 juin 2023,

D É L I B È R E

à la majorité (1 voix contre : Mme BALAGNA-RANIN, - 5 abstention(s) : Mmes HAUCHEMAILLE, LE CALVEZ, MM. RIBET, SESTER, BERNIER-GRAVAT),

ARTICLE I : Le compte administratif concernant le budget annexe des spectacles vivants pour l'exercice 2022, annexé à la présente délibération, est approuvé.

ARTICLE II : L'excédent de la section de fonctionnement du budget annexe des spectacles vivants soit 41 250,38 € est affecté au poste 002 « résultat de fonctionnement reporté ».

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance

Signé

Le Maire

Signé